

Le projet de développement sur le site de l'ancienne Gare-Hôtel Viger ne semble pas tenir compte des différents projets de transport prévus au Plan de transport 2007 dans les rues limitrophes. Des aménagements cyclables sont prévus sur l'avenue Viger et sur la rue Saint-Antoine devant le futur hôtel. De plus, dans le Plan de transport il est prévu que la branche Est du réseau initial de tramways sera implantée sur la rue Berri entre la rue de la Commune et le boulevard De Maisonneuve. Des modifications importantes sont aussi en préparation pour sécuriser davantage la piste cyclable de la rue Berri notamment entre l'avenue Viger et la rue de la Commune.

En ce qui concerne les déplacements des voitures, les plans montrent leur sortie sur la rue Berri en provenance de la rue du Glacis ainsi que sur la rue Saint-Antoine entre les rues Saint-Christophe et Saint-Hubert. La sortie sur la rue Berri demeure problématique à cause de l'obstruction à la visibilité créée par la présence des murs en pierre du viaduc de la rue Notre-Dame et des débits et des projets de transport sur cette rue. Il serait donc opportun en ce qui concerne spécifiquement les accès sur la rue Berri de même que pour l'accès et pour la sortie des voitures sur la rue Saint-Antoine, que le concept soit adapté pour que les entrées et sorties des voitures aux aires de stationnement se fassent obligatoirement en empruntant les rues secondaires où les mouvements sont contrôlés par des feux comme, par exemple, à l'intersection des rues Saint-Antoine et Saint-Hubert. Cette option assurerait aussi un meilleur contrôle des véhicules pour rehausser la sécurité des piétons sur les trottoirs.

Enfin, les besoins de stationner les autobus touristiques desservant le Vieux-Montréal et le Vieux-Port ainsi que d'offrir la capacité d'hébergement pour les chauffeurs devraient être pris en compte sur le site de ce développement hôtelier compte tenu de la rareté des places de stationnement disponibles dans le secteur pour ce type de véhicules.